



SPCOC-GR

Conditions de participation

Tournoi International d'Azur

Affiliation FIG:

Tous les participants doivent être licenciés à une fédération affiliée à la FIG (Fédération Internationale de Gymnastique)

Assurances :

- Pour les clubs venant de l'espace économique européen : prévoir votre carte européenne d'assurance social.
- Pour les clubs hors espace économique européen, prévoir une souscription d'assurance couvrant les participants sur cette compétition de gymnastique.

Musiques :

Les musiques doivent être envoyées au format de fichier MP3 avant le 15 juin.

- Les fichiers MP3 doivent être nommé NOM_PRENOM_ENGIN_CATEGORIE.mp3

Fiches D :

- Les fiches de passage des gymnastes doivent être remises dès l'enregistrement lors de l'arrivée du club. <http://www.spcoc-gr.com/wp-content/uploads/2016/02/Fiches-D.pdf>

Palmarès :

- Disqualification en cas d'absence lors de la remise des prix.

Repas des juges :

- Le SPCOC offre le repas aux juges pendant la compétition.

Droit d'enregistrement :

- Les clubs participants doivent avoir réglé le montant des engagements de leurs gymnastes et de leurs équipes.

Gymnase :

- Les organisateurs ne pourront être tenu pour responsable d'actes de vol dans les vestiaires.
- Il n'est pas autorisé de manger dans les gradins.

Vente durant la compétition:

- Possibilité de vendre et d'acheter ou d'échanger des justaucorps pendant la durée du Tournoi.
- Un stand Photo vendra des photos de la compétition pendant et après la compétition
- Des Vidéos pourront être éditées afin d'être vendu pendant et après la compétition